

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-208 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 64

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (à partir de la délibération n°2023-168), Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-191), Franck PLANET (jusqu'à la délibération n°2023-191), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-218), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (jusqu'à la délibération n°2023-207), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n°2023-217), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-206), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

**Etaient excusés et suppléés :** Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

**Etaient excusés :** Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

**Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain adopte le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain doit se doter d'un règlement budgétaire et financier. Il doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire de 2024 et peut être modifié à tout moment.

Celui-ci fixe notamment :

- Les principales règles budgétaires et comptables
- la gestion des Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP)
- la gestion pluriannuelle.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023  
Publiée le 04 OCT. 2023*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

